

Le gouvernement socialiste n'expulse pas les islamistes, mais il place en garde à vue ceux qui le réclament !

écrit par Christine Tasin | 30 août 2015



Coup de chapeau aux jeunes de Génération Identitaire qui ont déployé sur le toit de la gare d'Arras une banderole pour demander l'expulsion des islamistes !

<http://www.lavoixdunord.fr/region/arras-sur-le-toit-de-la-gare-des-militants-d-extreme-ia29b0n3013027>

<https://www.generation-identitaire.com/le-gouvernement-socialiste-nexpulse-pas-les-islamistes-mais-il-place-en-garde-a-vue-ceux-qui-le-reclament/>

Et honte au gouvernement qui, une fois de plus, tape sur ceux qui veulent alerter sur les dangers de l'islam en les mettant en garde à vue.

A l'heure où j'écris ces lignes, samedi 29 au soir, 10 jeunes identitaires sont encore en garde à vue pour avoir simplement déployé une banderole...

Exactement comme il y a 3 ans lorsqu'ils avaient déployé une

banderole sur [le toit de la mosquée](#) en construction de Poitiers, comme il y a deux ans lorsqu'ils avaient déployé une banderole sur le [toit de Solférino](#) pour demander la démission de Hollande, les jeunes Français, courageux, qui, sans faire de dégâts, sans user de violence, dénoncent l'islamisation sont traités comme des criminels.

Les jeunes Identitaires ne baissent pas les bras malgré les menaces, les procès, les amendes, et le deux poids deux mesures comme on le voit après l'[affaire de Solférino](#) :

« Les faits reprochés sont d'une gravité très moyenne. Mais il y a un contexte qui est dérangeant », a dit le représentant du ministère public, Patrick Gendre, lors de son réquisitoire, faisant référence à l'appartenance présumée des prévenus à un groupement d'extrême droite.

Il s'agit bien d'une condamnation politique, d'un procès politique... En France ne pas penser comme Hollande et sa justice vous condamne...

Son argumentation a été contestée par plusieurs avocats de la défense, qui ont évoqué une « poursuite politique », selon les termes de Me Martin Mechin. « Cette action là était plutôt maligne, elle était plutôt bon enfant », a plaidé Me Hervé Denis.

« Je ne demande pas qu'on les félicite, mais on aurait pu avoir l'élégance d'éviter un procès pour juger ces garçons », a ajouté, le conseil, pour qui « cette affaire ne le méritait pas ». **Il a, à l'appui de sa démonstration, rappelé qu'en janvier 2013, des sans-papiers s'étaient introduits au siège du Parti socialiste, sans qu'aucun ne soit poursuivi par la justice.**

<http://resistancerepublicaine.com/2014/harlem-desir-prefere-le-s-gauchistes-et-clandestins-aux-militants-identitaires-par-romuald/>

<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-manifestation-en-faveu>

r-de-sans-papiers-lillois-au-siege-de-ps-03-01-2013-2451873.php

On ne s'en étonne pas, on se rappellera que les manifestations que nous avons proposées en janvier en solidarité avec les victimes du 7 janvier et pour demander l'expulsion des islamistes (tiens, tiens...) ont été interdites.

Christine Tasin